



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1984-1985

22 JANVIER 1985

RAPPORT D'ACTIVITE 1983

DU COMMISSARIAT GENERAL AUX RELATIONS INTERNATIONALES

RAPPORT

PRESENTE AU NOM
DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES
PAR M. **E. HISMANS**

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales (1) a consacré ses réunions des 18 octobre, 16 novembre 1984, 22 janvier 1985, à l'examen du rapport d'activité 1983 du Commissariat général aux Relations internationales de la Communauté française.

Conformément au prescrit du décret du 1^{er} juillet 1982 créant le Commissariat général aux Relations internationales, le Commissaire général aux Relations internationales a présenté son rapport d'activité de l'année 1983.

Le Commissariat a été installé le 28 décembre 1982, l'année 1983 est donc une année de transition puisque le budget a été préparé par l'ancienne administration des Relations culturelles internationales.

Afin de donner à l'instrument l'orientation voulue par le législateur, l'organigramme du Commissariat est de type géopolitique. Cette organisation permet d'assurer un meilleur suivi : le responsable d'un secteur géopolitique est responsable de tous les dossiers, de toutes les matières ainsi que de l'équilibre entre les matières. Il peut ainsi avoir une approche globale des relations avec tel ou tel partenaire.

Le Commissariat a en charge la gestion des accords culturels signés par l'État et de ceux signés directement par la Communauté.

Les négociations sont maintenant séparées communauté par communauté et chaque communauté signe le procès-verbal avec « simple prise d'acte » de l'observateur des Affaires étrangères. Ce système fonctionne bien et les commissions mixtes peuvent orienter leurs travaux dans des domaines de plus en plus concrets.

La Communauté française gère 51 accords culturels, et compte tenu des moyens budgétaires limités, des priorités doivent donc être dégagées afin de concentrer les efforts sur quelques pays et assurer ainsi une présence effective.

(1) Ont participé aux travaux de la commission :

MM. Outers (président), Baudson, J.-B. Delhay, Denison, D'Hose, Mme Godinache, MM. Kevers, J. Michel, Mottard, Van Roye et Hismans, (rapporteur).

Ont assisté aux travaux de la commission :

M. Biefnot, Mme Brenez, M. Lagasse, membres du Conseil.

M. Bovy, directeur de cabinet adjoint du ministre-président de l'Exécutif de la Communauté française.

M. Dehaybe, Commissaire général aux Relations internationales de la Communauté française.

M. Ch.-E. Lagasse, directeur d'administration au Commissariat général aux Relations internationales.

M. Bertholome, expert du groupe PS.

Dans cette recherche de priorités, la Communauté française ne peut se limiter à la francophonie.

Toujours dans le secteur bilatéral, notre présence est assurée également par le biais de nos représentants à l'étranger, comme notre Centre Wallonie-Bruxelles à Paris et au Québec.

En ce qui concerne le secteur multilatéral, une cellule « multilatérale » suit, au sein du Commissariat, les activités des institutions de ce secteur, ce qui a donné lieu à :

— signature de l'accord entre l'Exécutif de la Communauté française et l'Institut culturel africain (I.C.A.);

— présence active à la CONFJES (Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports) qui reconnaît la Communauté française comme telle;

— présence active et vigilante au sein de l'Agence de Coopération culturelle et technique (ACCT), institution qui trouve cependant difficilement son rythme de travail.

On peut également envisager l'activité du Commissariat non plus sous l'angle géopolitique, mais sous l'angle des secteurs.

A. En ce qui concerne le personnalisable

Notons que l'année 1983 fut difficile :

1. Les informations émanant de l'étranger continuent à être adressées aux administrations nationales.

2. La tradition internationale chez les responsables de ces secteurs est neuve et peu établie. Ce réflexe des fonctionnaires doit encore se développer.

3. Le Commissariat flamand n'est pas compétent pour ces matières.

4. Les administrations nationales comme la Santé, l'Emploi, etc. n'admettent pas d'être exclues des rencontres internationales dans ces domaines.

B. Secteur culturel

Ce secteur n'a rencontré que peu de difficultés, car la tradition d'échanges est déjà bien développée, exemple : présence active au Conseil de l'Europe, à l'Unesco...

C. Enseignement et recherche

Dans ce secteur, on compte essentiellement deux activités importantes :

a) Les bourses d'études (le CIUF est associé à la sélection des candidats).

b) Etablissement d'une connexion entre la politique de recherche et l'octroi des bourses (soutien aux différents projets scientifiques).

D. Relations avec les régions

Mise en place au sein du Commissariat d'un organisme de concertation entre le Commissariat et les Régions wallonne et bruxelloise, avec mise au point d'un certain nombre de coordinations (associations du secteur privé).

Présence coordonnée dans des foires internationales.

Les régions peuvent par exemple indiquer les secteurs économiques à privilégier par des bourses d'études.

E. Relations avec les Affaires étrangères

La collaboration avec les postes diplomatiques est satisfaisante en général. Les informations sont généralement transmises dans les délais. Un ambassadeur est chargé des relations avec les communautés et les régions.

DISCUSSION

Un membre se réjouit de l'évolution des relations internationales. Il pose les questions suivantes :

Quel est le rôle des commissions du Conseil et particulièrement de notre commission des Relations internationales vis-à-vis du Comité mixte CCF/Assemblée nationale du Québec ?

Et qu'en est-il de l'union des Belges à l'étranger ?

Un commissaire se réjouit du *modus vivendi* intervenu avec les Affaires étrangères. Il se réjouit également du fait qu'on limitera le saupoudrage et se réjouit que la politique en matière de bourses d'études tienne compte de préoccupations économiques.

Un autre commissaire regrette de ne pas voir l'AIPLF figurer parmi les organisations non gouvernementales. Il rappelle le rôle et l'activité de l'AIPLF.

Il ajoute qu'en ce qui concerne les relations avec les pays de l'Est, celles-ci semblent peu développées. Est-il possible de faire quelque chose ?

Un membre pose quatre questions relatives au Québec. Il demande s'il n'y a pas de relâchement dans nos relations avec le Québec. Le Commissariat peut-il faire une suggestion quant au rôle de chacun dans nos relations avec le Québec (commission des Relations internatio-

nales/Exécutif/Commissariat) ? Il désirerait connaître la rentabilité de notre Maison à Québec et comment et par qui sont gérés nos accords antérieurs aux lois de 1980, avec le Canada.

Le président de la commission se réjouit de ce que la Communauté française ait acquis le droit d'existence au plan international. Il y a 51 accords à gérer. Il faut établir des priorités.

Un commissaire estime qu'il est indispensable d'informer les organismes associés à l'action du Commissariat pour mieux faire connaître son rôle (à la RTBF par exemple).

Afin d'assurer le renom de notre Communauté à l'étranger, il est important de veiller à l'accueil des étudiants étrangers. Il demande aussi si en politique sportive, il n'y aurait pas moyen de favoriser une coordination et une meilleure utilisation des infrastructures.

Un autre commissaire constate l'unanimité de la commission à l'égard de l'activité du Commissariat général aux Relations internationales. Reprenant la rubrique « Relations avec les régions », il s'interroge sur le fonctionnement des groupes de coordination avec la Région. Ces groupes fonctionnent-ils bien ?

Il propose qu'une motion d'approbation du rapport et de ses annexes soit préparée en commission et soumise à la séance publique.

Au cours de la seconde réunion, un commissaire souligne la difficulté de faire comprendre et admettre à l'étranger nos nouvelles institutions. Ainsi, certains pays refusent de reconnaître notre Communauté. Il faut dès lors faire admettre aux institutions culturelles qu'elles ont intérêt à intégrer leurs activités en fonction de l'évolution des relations internationales établies par notre Commissariat. Certaines difficultés avec les partenaires des institutions culturelles sont donc réelles.

Un commissaire se demande s'il ne faut pas exiger un minimum de français pour accorder une subvention aux organisateurs de colloques.

Le président de la commission suggère de créer des équipes volantes de traducteurs en collaboration avec d'autres pays francophones.

Il trouve qu'il conviendrait de ne pas soutenir un colloque qui n'utiliserait pas notamment le français. La subvention serait exclue pour ceux qui utiliseraient exclusivement une langue étrangère.

Un commissaire estime qu'on devrait consacrer, par priorité, les subsides à la traduction de ce type de colloque.

Un commissaire signale que des compléments d'accords aux accords existants peuvent parfois être utiles.

Le Commissaire général répond aux différentes questions posées par les commissaires.

En ce qui concerne l'AIPLF, la collaboration a été établie en 1984 (le rapport concerne les activités 1983).

Avec les pays de l'Est, les rapports sont nombreux et fructueux : exemple : avec l'URSS, la Pologne et la Hongrie où le fait communautaire belge est tout à fait admis.

Avec le Québec, il n'y a aucun relâchement dans nos relations, une évaluation des actions de coopération sera faite conjointement au cours de l'année 1985.

Aux questions du président de la commission concernant les priorités dans les accords culturels, il lui est répondu qu'un certain nombre d'axes se dessinent :

- a) les pays de la CEE;
- b) les pays qui reconnaissent notre Communauté et qui ont signé un accord direct;
- c) les pays avec lesquels la réciprocité et la reconnaissance du fait institutionnel belge sont réelles.

Quant aux associations sportives, il faut mettre en évidence l'autonomie des fédérations (la trésorerie de celles-ci est généralement bonne). L'intervention du Commissariat favorise la formation des cadres.

Utilisation du français : le Commissaire général aux Relations internationales fait remarquer que l'utilisation systématique du fran-

çais est pratiquée par le Commissariat, tant dans son activité administrative que dans sa politique de subsidiarité, qui favorise l'utilisation du français.

En ce qui concerne les colloques scientifiques, le Commissaire général sensibilisera l'AUELF à ces problèmes.

Le représentant de l'Exécutif se réjouit que le rapport du Commissariat général aux Relations internationales ait été transmis dans les délais et tient à souligner que le rapport est approuvé par le ministre qui l'a transmis au Conseil.

Il soutient dès lors les réponses du Commissaire général. Il attire l'attention de la commission sur la visite du ministre Lang en Communauté française, qui constitue un fait politique nouveau, car il démontre une marque d'intérêt spécifique pour la Communauté française comme telle.

La discussion générale est close.

Le rapport d'activité du Commissariat général aux Relations internationales est alors mis aux voix et est adopté à l'unanimité des 5 membres présents, en application de l'article 17, § 1^{er}, du règlement du Conseil.

La commission a fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le Rapporteur,
E. HISMANS.

Le Président,
L. OUTERS.